

Province de Québec

A une séance extraordinaire du conseil municipal de Laurierville, dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, par l'entremise d'un avis de convocation, dont copie a été remise à chaque membre du conseil municipal.

Cette assemblée est tenue le mardi 12 octobre 2021 à 19h30, pour prendre en considération les sujets suivants :

- **Résultats appel d'offres pour le pavage d'une partie de la rue des Jonquilles.**
- **Achat d'une pompe et moteur submersible de remplacement pour le puits municipal.**
- **Poste de préposé aux loisirs et communications.**
- **Achat de tablettes pour les 2 nouveaux conseillers.**
- **Taillage arbres entre rue Dubé et Route 116.**
- **Système éclairage croix du Rang Scott.**

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, Mme Isabelle Gagné, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Résultats appel d'offres pour le pavage d'une partie de la rue des Jonquilles.

Ce point est reporté.

Résolution : 2021-247

Achat d'une pompe et moteur submersible de remplacement pour le puits municipal.

Attendu que la pompe et moteur submersible présentement en fonction au puits municipal du 113 rue Mercier, pour alimenter le réseau d'aqueduc, est en opération depuis environ 30 ans;

Attendu que la durée de vie moyenne de ce type d'équipement est d'environ 25 ans;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité, d'effectuer l'achat d'une pompe et moteur submersible de remplacement, afin de pouvoir intervenir rapidement, lorsque la pompe et moteur submersible actuel cessera de fonctionner.

Que ce conseil accepte la soumission de Danovar inc, pour la fourniture d'une pompe et moteur submersible de remplacement, de marque Franklin, au coût de 5 198.00 \$, taxes non incluses.

Que la pompe et moteur submersible soient entreposés à la station de pompage du 113 rue Mercier.

Adoptée

Résolution : 2021-248

Poste de préposé aux loisirs et communications.

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, a offert le poste de préposé aux loisirs et communications à M. Frédérick St-Pierre, conformément à la résolution 2021-233, adoptée le 4 octobre 2021;

Attendu que M. Frédérick St-Pierre a choisi de décliner l'offre de la municipalité;

Après délibérations, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'offrir le poste de préposé aux loisirs et communications à M. Kevin Lamothe, que le comité de sélection a rencontré en entrevue le 29 septembre dernier.

Que le nombre d'heures par semaine pour ce poste est de 31 heures;

Que ce conseil convient d'une période probatoire de 4 mois.

Que les conditions salariales et autres conditions sont conciliées, si M. Lamothe accepte le poste, dans une entente à consigner entre les parties.

Adoptée

Résolution : 2021-249

Achat de tablettes Samsung pour les 2 nouveaux conseillers.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à faire l'achat de 2 tablettes Samsung pour les 2 nouveaux conseillers, pour la tenue des séances du conseil avec un minimum de papier.

Que le coût des 2 tablettes Samsung est estimé à 800.00 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2021-250

Taillage arbres entre rue Dubé et Route 116.

Attendu que l'entreprise Asplundh a effectué le taillage des arbres situés dans l'emprise du chemin entre la Route 116 et la rue Dubé ouest, afin de couper les branches à proximité du réseau électrique d'Hydro-Québec;

Attendu que les arbres susmentionnés sont la propriété de la municipalité;

Attendu que le taillage a détérioré l'esthétique des arbres susmentionnés;

Attendu que des branches de ces arbres surplombent une partie du pavage de la rue Dubé;

Par conséquent, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil demande à M. Bruno Goulet, émondeur, de soumettre une proposition pour améliorer l'esthétique des arbres situés entre la rue Dubé ouest et la route 116, et pour couper les branches des arbres qui surplombent le pavage de rue Dubé.

Adoptée

Résolution : 2021-251

Système éclairage croix du Rang Scott.

Attendu que le système d'éclairage aux néons de la croix du Rang Scott, est arrivé en fin de vie utile, et que les pièces pour les réparations ne sont plus disponibles;

Attendu que les membres du conseil considèrent important que la croix soit illuminé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est autorisé à demander une soumission à Services d'enseigne Instal-Pro, pour enlever le système aux néons actuel, et installer un système d'éclairage avec la technologie au DEL.

Adoptée

Résolution : 2021-252

Ajournement de la séance extraordinaire.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la séance extraordinaire soit ajournée à mercredi le 13 octobre 2021 à 18h00.

Adoptée

À la reprise de la séance extraordinaire, le mercredi 13 octobre 2021 à 18h00, les personnes suivantes sont présentes :

Mme Suzy Bellerose, Mme Isabelle Gagné, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Carl Laflamme.

Est absent : M. Martin Samson.

Résolution : 2021-253

Reprise de la séance extraordinaire.

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, de continuer la séance extraordinaire débuter le 12 octobre 2021;

Adoptée

Résolution : 2021-254

Résultats appel d'offres pour des travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue des Jonquilles.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de voirie et de pavage sur une partie de la rue des Jonquilles. Deux soumissions ont été reçues avant 10h00 le 13 octobre 2021. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil de l'édifice municipal de Laurierville, le 13 octobre 2021 à 10h01, par Mme Linda Trottier, adjointe administrative au service d'ingénierie et d'aménagement à la MRC de l'Érable, en présence de M. Réjean Gingras, directeur général, et M. Jean-François Labrie-Simoneau, directeur général adjoint par intérim. Les prix des soumissions sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant de la soumission taxes incluses
Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec)	77 010.26 \$
Pavage Veilleux (1990) inc.	78 527.93 \$

Attendu que suite à l'analyse des soumissions par M. Kaven Massé, ingénieur au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, il recommande la soumission la plus basse conforme, soit celle de Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec);

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de voirie et de pavage d'une partie de la rue des Jonquilles, à Sintra inc. (Région Mauricie/Centre-du-Québec), et ce, au prix de 77 010.26 \$, taxes incluses.

Que le coût des travaux peut varier en légère hausse ou en légère baisse, dépendant des quantités des divers matériaux requis pour la réalisation des travaux, dont certains sont payés à la tonne métrique ou au mètre carré.

Que les travaux devront être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumission.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que les travaux sont payés à même le budget de l'année 2021.

Adoptée

Résolution : 2021-255

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier